

Bruxelles, le 28 mai 2026
(OR. en)

9755/26

Dossier interinstitutionnel:
2026/0104 (NLE)

FISC 197
ECOFIN 678
ENER 284

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8903/26
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL autorisant la Suède à appliquer des taux d'accise réduits au gazole et à l'essence sans plomb utilisés comme carburants, conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE - Adoption

1. Le 4 mai 2026, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative à la question visée en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9444/26;

¹ Doc. 8903/26.

- décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.
